



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS									
VILLÉGIATURE									
V-1 : Unifamiliale									
V-2 : Maison mobile									
V-3 : Mixte									
COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Spécial									
C-3 : Récréatif intérieur									
COMMUNAUTAIRE									
P-1 : Espaces publics									
P-2 : Voisinage									
P-3 : Régional									
P-4 : Spécial									
CONSERVATION									
Cons : Conservation	●								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage minimale									
Hauteur en étage maximale									
Superficie d'implantation minimale (m ²)									
Largeur minimale (m)									
Profondeur minimale (m)									
RAPPORTS									
Rapport espace bâti/terrain minimal									
Rapport espace bâti/terrain maximal									
MARGES									
Avant minimale (m)									
Latérale minimale (m)									
Total des deux latérales minimal (m)									
Arrière minimale (m)									
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Superficie minimale (m ²)									
Profondeur minimale (m)									
Frontage minimal (m)									
DIVERS									
Logements/Bâtiment min./max.	0/0								
Notes particulières	(1)								
NOTES								Amendements	
(1) Chapitre 9, section 1 - Dispositions relatives à la bande de protection en bordure des cours d'eau								No. Règl.	Date